

## PROCES-VERBAL ~ CONSEIL MUNICIPAL DU 28 Mars 2022 ~

L'an deux mille vingt-deux, le 28 mars à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle Elgarrekin, Place de l'Eglise à Bassussarry (64200), sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars 2022, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

---

*Présents* : M. Michel LAHORGUE, Maire & Ms Frédéric ETCHEGARAY, Yannick BASSIER, Marc PERRIER, Cédric BRESAC, Philippe ENSALES, Christian GARRIGUES, Jean-Baptiste HALTY.

Mmes Valérie RECARTE, Guénaël LE CAM, Valérie ETCHART, Marie ROSPIDE, Laure TREMOUILLE, Sylvie ITHOURRIA, Fleur BEYRIS, Nathalie HARAN.

---

*Absents excusés* : Céline FAYS (pouvoir à Mme Laure TREMOUILLE), Mme Emmanuelle DALLET (pouvoir à Mme Valérie RECARTE), Mme Maud BARRAL (pouvoir à M. Yannick BASSIER), Mme Bénédicte LARCEBEAU (pouvoir à Mme Fleur BEYRIS), M. Bernard COMBES (pouvoir à Mme Guénaël LE CAM), M. Arnaud PAVLOVSKY (pouvoir à M. Frédéric ETCHEGARAY), M. Mikel AMILIBIA.

---

*Secrétaire de séance* : Mme Marie ROSPIDE~~~~~

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 19h00.

Avant d'aborder les points à l'ordre du jour, Monsieur Le Maire prend la parole :

Mesdames, Messieurs les élu(e)s,

*La séance du conseil municipal du jour est dédiée en très grande partie au vote des comptes de gestion et compte administratif 2021 ainsi qu'à l'ensemble des votes des budgets primitifs pour l'exercice 2022.*

*Au total ce sont 25 délibérations qui vous sont proposées ce soir sur cette thématique ; elles concernent le **budget général** et nos 6 budgets annexes*

- Le budget du **centre de loisirs**
- Le budget du **restaurant scolaire**
- Le budget du **cimetière**
- Le budget du **lotissement artisanal du Golf**
- Les budgets des lotissements **UR GELDI** et **IGELDIA**

*L'adoption des budgets primitifs est un temps fort, une étape majeure qui vous est proposée un peu plus tôt que les années précédentes afin de limiter au maximum les reports sur l'année prochaine (les fameux « RAR » : restes à réaliser).*

*Concernant le budget général, la proposition de budget primitif 2022 est à l'image de Bassussarry : dynamique et tournée vers l'avenir.*

*Pour la section de fonctionnement ce sont 2,8 millions d'€uros qui sont prévus. Ce chiffre est stable par rapport au budget 2021.*

*En investissement une enveloppe de plus de 3 millions d'€uros permet d'envisager :*

- *la poursuite des projets engagés durant l'année 2021 : rénovation de l'ancienne mairie en vue d'y créer un centre associatif et d'animations, travaux route de Lamigue, acquisition de la maison Menta...*
- *et de lancer de nouveaux aménagements et de nouveaux travaux : aménagement d'un local associatif dans l'espace Biltegi, création d'un parking en bord de Nive.*

Le budget 2022 vous est présenté sans augmentation de la fiscalité locale. C'est un budget prospectif qui permet d'accompagner le développement de BASSUSSARRY et de répondre aux besoins de nos administrés.

Il sera exécuté en restant particulièrement attentif à la maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré la forte hausse prévisible de certains postes de dépenses notamment en matière d'énergie.

Je remercie l'ensemble de l'équipe municipale d'avoir mené en commissions les réflexions préalables à la séance du jour.

~~~~~

## **ORDRE DU JOUR :**

### ➤ **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 FEVRIER 2022**

Pour : 22 (dont 6 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

~~~~~

### ➤ **FINANCES :**

#### **1. Election du Président de séance pour le vote des comptes administratifs du budget général et des 6 budgets annexes :**

Monsieur le Maire rappelle que, pendant la discussion et le vote sur des Comptes administratifs 2021 qu'il a dressé, la séance doit être présidée par un autre conseiller, lui-même étant tenu de quitter la salle.

Il propose d'élire M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances, pour présider la séance pendant son absence.

Pour : 22 (dont 6 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

#### **2. Budget annexe du CLSH :**

##### **2.1 Approbation du Compte de Gestion 2021 :**

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2021, élaboré par Monsieur le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget annexe du CLSH.

Pour 2021, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget annexe du CLSH de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2021.

Pour : 22 (dont 6 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

##### **2.2 Approbation du compte administratif 2021 :**

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2022 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif du budget annexe du CLSH dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget, se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2021	Titres émis en 2021	Reprise des antérieurs	Résultats 2021
<b>Fonctionnement</b>	321 902,35 €	295 734,05 €	0.00 €	- 26 168,30 €
<b>Investissement</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Restes à réaliser</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total du budget</b>	321 902,35 €	295 734,05 €	0.00 €	- 26 168,30 €

✓ **Adopté à l'Unanimité**

### 2.3 Vote du Budget primitif 2022 :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, pour le budget annexe du CLSH.

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	391 878,30 €	391 878,30 €
Investissement	0.00€	0.00€

#### Section de Fonctionnement :

▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 011	85 600,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 012	280 000,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap.65	10,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 67	100,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 002	26 168,30 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap.013	210,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 70	143 500,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 74	158 168,30 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 75	90 000,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

➤ **Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix (22 dont 6 pouvoirs)**

### 3. Budget annexe de la Cantine scolaire :

#### 3.1 Approbation du Compte de Gestion 2021 :

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2021, élaboré par Monsieur le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget annexe de la cantine scolaire.

Pour 2021, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget annexe de la cantine scolaire de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2021.

Pour : 22 (dont 6 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

#### 3.2 Approbation du compte administratif 2021 :

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2022 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif du budget annexe de la cantine scolaire dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget, se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2021	Titres émis en 2021	Reprise des antérieurs	Résultats 2021
Fonctionnement	241 953,66 €	241 785,66 €	0.00€	- 168,00 €
Investissement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00€	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total du budget</b>	<b>241 953,66 €</b>	<b>241 785,66 €</b>	<b>0.00€</b>	<b>- 168,00 €</b>

✓ **Adopté à l'Unanimité**

#### 3.3 Vote du Budget primitif 2022 :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, pour le budget annexe de la cantine scolaire.

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	272 628,00 €	272 628,00 €
Investissement	0.00€	0.00€

#### Section de Fonctionnement :

##### ▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 011	131 455,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 012	141 000,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap.65	5,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 002	168,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 70	216 528,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 74	4 100,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 75	52 000,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

➤ **Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix (22 dont 6 pouvoirs)**

**4. Budget annexe du Cimetière :**

**4.1 Approbation du Compte de Gestion 2021 :**

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2021, élaboré par Monsieur le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget annexe du cimetière.

Pour 2021, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget annexe du cimetière de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2021.

*Pour : 22 (dont 6 pouvoirs)*

✓ **Adopté à l'Unanimité**

**4.2 Approbation du Compte administratif 2021 :**

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2022 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif du budget annexe du Cimetière dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget, se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2021	Titres émis en 2021	Reprise des antérieurs	Résultats 2021
<b>Exploitation</b>	10 428.41€	10 300.01 €	7 368,09 €	7 240,09€
<b>Investissement</b>	€	10 428,40 €	8 342,72 €	18 771,12 €
<b>Restes à réaliser</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total du budget</b>	10 428.41 €	20 728,41 €	15 711,21 €	26 011,21 €

Le compte administratif du budget annexe du Cimetière fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de :	7 240.09 €
- un excédent d'investissement de :	18 771.12 €
<b>- un résultat net de clôture de :</b>	<b>26 011.21 €</b>

✓ **Adopté à l'Unanimité**

**4.3 Vote du Budget primitif 2022 :**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, pour le budget annexe du cimetière.

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	63 245.08€	63 245.08€
Investissement	77 582.00€	77 582.00€

#### **Section de Fonctionnement :**

##### ▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 042	58 810.88 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 65	30,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 67	4 404.20€	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

##### ▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap.002	7 240,99 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 70	55 999,99 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 75	5,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

#### **Section d'investissement :**

##### ▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 16	77 582,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

##### ▪ Recettes :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 001	18 771,12 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 040	58 810,88 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

➤ **Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix (22 dont 6 pouvoirs)**

## **5. Budget annexe du lotissement du Golf :**

### **5.1 Approbation du compte de gestion 2021 :**

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2021, élaboré par Monsieur le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget annexe du lotissement du Golf.

Pour 2021, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget annexe du lotissement du Golf de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2021.

Pour : 2 (dont 6 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

### 5.2 Approbation du Compte administratif 2021 :

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2022 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif du budget annexe du Golf dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget, se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2021	Titres émis en 2021	Reprise des antérieurs	Résultats 2021
<b>Fonctionnement</b>	7 576.87€	184 209.21€	72 372.18€	249 004.52€
<b>Investissement</b>	18 850.93€	18 138.10€	-18 138.10€	-18 850.93€
<b>Restes à réaliser</b>	0.00€	0.00€	0.00 €	0.00 €
<b>Total du budget</b>	26 427.80€	202 347.31€	54 234.08€	230 153.59€

Le compte administratif du budget annexe du Golf fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de	:	249 004.52€
- un déficit d'investissement de :		-18 850.93€
- un résultat net de clôture de :		<b>230 153.59€</b>

✓ **Adopté à l'Unanimité**

### 5.3 Affectation des résultats de l'exercice 2021 :

#### Pour mémoire :

Résultat d'investissement antérieur reporté (N-1)	-	18 138,10€
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (N-1)		72 372,18 €

#### Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021 :

Solde d'exécution de l'exercice 2021	-	<b>712,83€</b>
Résultat d'investissement antérieur reporté (N-1)	-	18 138,10 €
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	-	<b>18 850,93 €</b>

#### Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2021 :

Rappel solde d'exécution cumulé	-	18 850.93€
Rappel solde RAR		- €
<b>Besoin de financement</b>	-	<b>18 850.93€</b>

#### Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat exercice 2021		<b>176 632.34 €</b>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté		72 372.18 €
<b>Total à affecter</b>		<b>249 004.52 €</b>

APRES avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APRES en avoir délibéré,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2021 du budget annexe du lotissement du Golf, comme indiqué ci-dessous :

**Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement :**

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	18 850.93€
Affectation du solde disponible à la ligne 002	230 153.59€

Pour : 22 (dont 6 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

**5.4 Vote du Budget primitif 2022 :**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, pour le budget annexe du Golf.

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	411 302.66€	411 302.66€
Investissement	43 850.93€	43 850.93€

**Section de Fonctionnement :**

▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 011	8 000,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 023	370 802,66 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 65	7 500,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 66	25 000,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap.002	230 153,59 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 75	181 149,07 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

**Section d'investissement :**

▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 001	25 000€	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 16	18 850.93€	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 021	18 850,93 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 10	25 000,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

➤ **Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix (22 dont 6 pouvoirs)**

## 6. **Budget annexe du lotissement Igeldia :**

### 6.1 **Approbation du Compte administratif 2021 :**

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2021, élaboré par Monsieur le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget annexe du lotissement Igeldia.

Pour 2021, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget annexe du lotissement Igeldia de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2021.

✓ **Adopté à l'Unanimité**

### 6.2 **Approbation du Compte administratif 2021 :**

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2022 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe du lotissement Igeldia dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget, se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2021	Titres émis en 2021	Reprise des antérieurs	Résultats 2021
<b>Fonctionnement</b>	0.00€	0.00 €	1 489 226.17€	1 489 226.17€
<b>Investissement</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Restes à réaliser</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total du budget</b>	0.00€	0.00 €	1 489 226.17€	1 489 226.17€

Le compte administratif du budget annexe du lotissement Igeldia fait apparaître :

- un résultat net de clôture de : **1 489 226.17 €**

✓ **Adopté à l'Unanimité**

### 6.3 **Vote du Budget primitif 2022 :**

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, pour le budget annexe du lotissement Igeldia.

Prévisions	Dépenses	Recettes
------------	----------	----------

Fonctionnement	1 489 226.17€	1 489 226.17€
Investissement	0,00 €	0,00 €

### **Section de Fonctionnement :**

▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 65	1 489 226,17 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap.002	1 489 226,17 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

➤ **Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix (22 dont 6 pouvoirs)**

## **7. Budget annexe du Lotissement Ur Geldi :**

### **7.1 Approbation du Compte de gestion 2021 :**

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2021, élaboré par Monsieur le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget annexe du lotissement Ur Geldi.

Pour 2021, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget annexe du lotissement Ur Geldi de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2021.

Pour : 22 (dont 6 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

### **7.2 Approbation du Compte administratif 2021 :**

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2022 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif 2021 du budget annexe du lotissement Ur-Geldi dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget, se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2021	Titres émis en 2021	Reprise des antérieurs	Résultats 2021
<b>Fonctionnement</b>	277 005.16€	0.00 €	495 585.38€	218 580.22€
<b>Investissement</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Restes à réaliser</b>	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>Total du budget</b>	277 005.16€	0.00 €	495 585.38€	218 580.22€

Le compte administratif du budget annexe du lotissement Ur-Geldi fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 218 580.22€  
- un résultat net de clôture de : **218 580.22€**

✓ **Adopté à l'Unanimité**

### 7.3 Vote du Budget primitif 2021 :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, pour le budget annexe du lotissement Ur Geldi.

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	218 580.22€	218 580.22€
Investissement	0,00 €	0,00 €

#### Section de Fonctionnement :

▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 65	218 580.22€	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap.002	218 580.22€	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

➤ **Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix (22 dont 6 pouvoirs)**

## 8. Budget Général :

### 8.1 Approbation du Compte de gestion 2021 :

Conformément à l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le compte de gestion 2021, élaboré par Monsieur le Trésorier Principal d'Anglet Adour Océan pour le budget général de la mairie.

Pour 2021, les écritures du compte de gestion sont en tous points conformes aux écritures du compte administratif.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le compte de gestion du Budget général de la mairie de Monsieur le Trésorier Principal pour l'exercice 2021.

Pour : 22 (dont 6 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

### 8.2 Approbation du Compte administratif 2021 :

M. Michel LAHORGUE, Maire, ayant quitté la salle, il ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal doit se prononcer avant le 30 juin 2022 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

Le Compte Administratif 2021 dont les dépenses et recettes s'inscrivent dans les prévisions du budget se résume par section comme suit :

	Mandats émis en 2021	Titres émis en 2021	Reprise des antérieurs	Résultats 2021
Fonctionnement	1 523 246.36€	2 090 602.55€	66 341.25€	633 697.44€
Investissement	907 542.69€	1 730 227.73€	-923 829.44€	-101 144.40€
Restes à réaliser	535 853.65€	0.00€	0.00€	-535 853.65€
Total du budget	2 966 642.70€	3 820 830.28€	857 488.19€	-3 300.61€

Le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de	633 697.44€
- un déficit d'investissement de :	- 101 144.40€
- un résultat brut de clôture de :	532 553.04€
- des restes à réaliser à hauteur de :	- 535 853.65€
- un résultat net de clôture de :	- 3 300.61€

Pour : 22 (dont 4 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

**8.3 Affectation des résultats de l'exercice 2021 :**

Pour mémoire :

Résultat d'investissement antérieur reporté (N-1)	- 923 829,44€
Résultat de fonctionnement antérieur reporté (N-1)	66 341,25 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021 :

Solde d'exécution de l'exercice	<b>822 685,04 €</b>
Résultat d'investissement antérieur reporté (N-1)	- 923 829,44 €
<b>Solde d'exécution cumulé</b>	<b>- 101 144,40 €</b>

Restes à réaliser au 31/12/2021 :

Dépenses d'investissement	- 535 853,65 €
<b>Solde des RAR</b>	<b>- 535 853,65 €</b>

Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2021 :

Rappel solde d'exécution cumulé	- 101 144,40 €
Rappel solde RAR	- 535 853,65 €
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 636 998 ;05 €</b>

Résultat de fonctionnement à affecter :

Résultat exercice 2021	<b>567 356,19 €</b>
Résultat de fonctionnement antérieur reporté	66 341,25 €
<b>Total à affecter</b>	<b>633 697,44 €</b>

**APRES** avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

**DECIDE** d'affecter le résultat de fonctionnement 2020 du budget général, comme indiqué ci-dessous :

Affectation du résultat cumulé de la section de fonctionnement :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (1068)	633 697.44€
Affectation du solde disponible à la ligne 002	0.00€

Pour : 22 (dont 6 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

#### 8.4 Fixation des taux des impôts locaux pour l'exercice 2021 :

M. Yannick BASSIER, adjoint aux finances, expose les conditions dans lesquelles doivent être fixés les taux des impôts locaux en 2022.

Considérant les modalités de mise en œuvre du nouveau schéma de financement des collectivités territoriales, il précise que deux taux restent à voter par le conseil municipal :

- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB),
- Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).

**APRES** avoir entendu les explications données,

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL**

**FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2022 comme suit :

Taxes	Taux de référence 2021	Taux proposés en 2022
T.F.P.B.	24,68 %	<b>24,68%</b>
T.F.N.B.	30.06 %	<b>30.06%</b>

Pour : 22 (dont 6 pouvoirs)

✓ **Adopté à l'Unanimité**

Monsieur BASSIER fait un résumé des travaux d'investissement à venir (en bleu les RAR)

- Etude VRD Juantipy/Bordaberria 45 000 €
- Etude hydraulique avec la CAPB 30 000 €
- Autres études 20 000 €
- SDEPA Errecartia 162 400 €
- Participation au SIVOM : 20 000 €
- Achat Maison MENTA 650 000 €
- Achat local Biltegi 202 000 €
- Plaine inondable 150 000€
- Mobilier 30 000€
- Eclairage public 30 000€
- Acquisitions de terrains 12 500 €
- Informatique 16 600 €
- Divers équipements 30 000 €
- Divers réseaux 25 000 €
- Travaux Lamigue 267 000 €
- Travaux Pétripaule : 243 300 €
- Travaux ERRECARTIA 5 200 €
- Divers travaux 3 600 €
- Centre associatif 101 000€
- Parking Jantot 100 000 €
- Transfo élec Pétripaule 35 000 €
- Jardin Pénaud 6 000 €
- Travaux bâtiments 45 000€
- Maîtrise d'œuvre centre asso. 55 000 €
- Travaux centre associatif 6 00 000 €
- Travaux local Biltegi 120 000 €
- Signalétique 20 800€
- Chemins pédestres 9 200 €

## 8.5 Vote du Budget Primitif 2022 :

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants et L.2311-1 à L.2343-2 ;

Il est exposé le contenu du budget en résumant les orientations générales et proposant un vote du budget par chapitre, pour la section de fonctionnement et la section d'investissement, tant pour le budget principal que pour les budgets annexes.

**DECIDE** de voter le budget primitif du budget général de la commune par chapitre, comme suit :

Prévisions	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 803 950.10€	2 803 950.10€
Investissement	3 187 867.44€	3 187 867.44€

### **Section de Fonctionnement :**

#### ▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 011	594 200,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 012	583 300,61 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 022	5 000,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 023	1 166 245,37 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 042	80 730,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 65	324 952,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 66	32 500,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 67	42 000,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 68	5 000,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 042	50 752,12 €	- <b>Adopté à l'unanimité</b>

#### ▪ Recettes :

Chapitres	Montants	Vote
Chap. 013	10 796,80 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 70	9 500,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 73	1 513 600,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 74	156 500,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 75	1 113 473,30 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 76	30,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

### **Section d'investissement :**

#### ▪ Dépenses :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 001	101 144.40 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 16	94 500,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 20	50 000,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 204	20 000,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 21	1 334 769.39 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 23	1 587 453.65	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

▪

▪ Recettes :

Chapitres	Montants	vote
Chap. 021	1 166 245,37 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 040	50 752,12 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 10	943 182,95 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 13	542 500,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 138	55 187,00 €	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>
Chap. 16	430 000,00	→ <b>Adopté à l'unanimité</b>

➤ **Tous les chapitres ont été adoptés à l'unanimité des voix (22 dont 6 pouvoirs)**

**9 - Autorisation de programme et crédits de paiements pour le projet de réhabilitation et extension de l'ancienne mairie en vue d'y créer un centre associatif et d'animations**

M. BASSIER présente la procédure d'autorisation de programme et de crédit de paiement qui pourrait permettre de financer le projet de création de centre associatif et d'animations sur plusieurs exercices budgétaires. L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement de cette opération. Elle demeure valable, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à son annulation. Elle peut être révisée. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre de l'autorisation de programme correspondante.

L'adjoint rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation et extension de l'ancienne mairie en vue d'y créer un centre associatif et d'animations. L'enveloppe budgétaire de ce projet ambitieux est d'un montant total de 1 055 550 € HT. Puis, il rappelle que le financement de l'ensemble de cette opération se fera par de l'autofinancement, et des subventions de l'Etat (DETR), de la CAPB, du Département des Pyrénées Atlantiques et de la CAF des Pyrénées Atlantiques.

Le Conseil Municipal valide unanimement la mise en œuvre de ce dispositif structuré comme suit

en TTC	2022	2023	TOTAL
Honoraires, études, mission de maîtrise d'œuvre (compte 2013)	55 062,00 €	11 598,00 €	66 660,00 €
Travaux	600 000,00 €	600 000,00 €	1 200 000,00€
<b>TOTAL</b>	<b>655 062,00 €</b>	<b>611 598,00 €</b>	<b>1 266 660,00 €</b>

**10 – 11 – 12 : Partenariat avec le SDEPA - APPROBATION du projet et du financement de la part communale des programmes « rénovation éclairage public » / « enfouissement des réseaux BT (basse tension) » / des chemins de Juantipy et de Bordaberria / « Génie Civil Communications Electroniques »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a demandé au SYNDICAT d'ENERGIE des Pyrénées-Atlantiques, de procéder à l'étude des travaux d'éclairage public lié à l'enfouissement des réseaux basse tension des chemins **Juantipy** et **Bordaberria**. Ces travaux seront inscrits au Programme d'Electrification Rurale départemental et l'entreprise COREBA HASPARREN sera chargée des opérations.

Il propose au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense, de voter le financement de ces travaux et de charger le SYNDICAT d'ENERGIE, de l'exécution des travaux. Ceux-ci seront financés via l'emprunt contracté par le SDEPA (avec un remboursement à compter de 2023) ce qui permet de ne pas alourdir la section d'investissement communal.

Voici une synthèse des trois délibérations qui ont été votées à l'unanimité :

**Pour le volet étude des travaux d'éclairage public - montant total de 84 566,77 € TTC**

- participation de la commune aux travaux à financer **sur emprunt par le Syndicat 56 114,35 €**
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) **3 086,38 €**

**Pour le volet enfouissement des réseaux basse tensions – montant total de 337 493,20 € TTC**

- participation de la commune aux travaux à financer **sur emprunt par le Syndicat 203 166,83 €**
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) **7 500,00 €**

**Pour le volet génie civil communications électroniques – montant total de 107 373,46 €**

- participation de la commune aux travaux à financer **sur emprunt par le Syndicat 103 454,72 €**
- participation de la commune aux frais de gestion (à financer sur fonds libres) **3 918,74 €**

### **Désignation des représentants auprès du Syndicat de la Nive Maritime**

Monsieur Le Maire explique qu'il convient de modifier la liste des représentants de la commune auprès du syndicat de la Nive Maritime. La commune a élu 2 représentants titulaires et un représentant remplaçant, alors que les statuts du syndicat, prévoient un seul délégué titulaire et un délégué suppléant.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal élit M. Christian GARRIGUES en tant que délégué titulaire et M. Jean-Baptiste HALTY en tant que délégué suppléant.

---

*L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Maire lève la séance à 20h45.*

Fait à Bassussarry, le 15 Avril 2022.

Le Maire,

**Michel LAHORGUE**

